
6 septembre 2016

Un titulaire d'officine sur deux favorable à la clause de conscience

Lorsqu'on leur demande s'ils pensent que les pharmaciens d'officine devraient pouvoir disposer d'une clause de conscience, la moitié (51%) des titulaires d'officine interrogés par Occurrence Healthcare répondent par l'affirmative. Les circonstances qu'ils évoquent spontanément pour faire jouer cette clause de conscience concernent avant tout la fin de vie ou la mise en danger de la vie du patient, la contraception n'étant citée que marginalement. Un tiers des titulaires (37%) réclament même une clause de conscience générale, sans citer de cas précis.

Alors que la procédure de consultation des pharmaciens et le maintien en l'état du projet de clause de conscience des pharmaciens ont été suspendus par leur Ordre, ces résultats viennent enrichir le débat en montrant que les titulaires d'officine sont très partagés sur un sujet qui ne concerne pas prioritairement pour eux la contraception.

Loin de trancher sur le sujet, une part non négligeable (41%) des pharmaciens déclarent ne pas souhaiter de clause de conscience pour la profession, de quoi prolonger encore la polémique.

Méthodologie

410 titulaires d'officine interrogés en mai 2016 par Occurrence Healthcare, composant un échantillon national représentatif de la profession

Repères

Fondée en 2008, Occurrence Healthcare est la filiale de l'Institut d'études Occurrence, dédiée au secteur de la santé.

Occurrence Healthcare réalise des études marketing et communication pour l'ensemble de la sphère santé, avec une expertise particulière auprès des pharmaciens.

Références récentes :

Fédération Hospitalière de France, Association Française des Diabétiques, Ordre national des Pharmaciens, Arrow Génériques, Accuray, Bayer Healthcare, Biogaran, LFB, MacoPharma, Mylan, Pierre Fabre, Sandoz, Teva, Zentiva...

Contact presse

Laure Schapira
Directrice Générale
Tél. : 01 48 24 69 02
laure.schapira@occurrence.fr
<http://occurrence.fr/occurrence-healthcare/>